

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept décembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.*

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de membres présents : 25  
Nombre de votants : 36

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1<sup>er</sup> Vice-Président, Sylvie DE GAETANO, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, François PEDRONO 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jacques MARIE 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Yves LEMONNIER 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier PAPELOUX, Rebecca BABILOTTE, Delphine PANDO, Patrice BRIERE, Michel THOMASSON, Claude BENOIST, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Hervé VAN COLEN, David MULLER, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Dominique VAUTIER, Miriam GUERARD, Ihsane ROUX, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT,

### ABSENTS :

Emmanuel LAUSSINOTTE, Thierry GRANTURCO, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Chhun-Na LENGART, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Didier QUENOUILLE pouvoir à Sylvie DE GAETANO, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Régine CURZYDLO 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Yves LEMONNIER, Françoise LEFRANC 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Jacques MARIE, Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Philippe LANGLOIS 9<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Michel MARESCOT, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Véronique BOURNE Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO,

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

-ooOoo-

### **DELIBERATION N°D176\_171222**

**LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER POUR LESQUELLES  
LE PRESIDENT DE CŒUR COTE FLEURIE A RENONCE A L'EXERCICE  
DE SON DROIT DE PREEMPTION  
Rapport du Président**

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire des décisions prises relatives à l'exercice du Droit de préemption urbain en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Communautaire.

Ainsi, sur la période s'étendant du 11 octobre 2022 au 20 novembre 2022 inclus, ont été déposées en mairies et ont fait l'objet d'une renonciation notifiée à l'exercice du droit de préemption urbain :

- 2 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Bénerville-sur-Mer,
- 3 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Blonville-sur-Mer,
- 5 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Deauville,
- 6 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Saint-Arnoult,
- 4 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Saint-Gatien-des-Bois,
- 6 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Touques,
- 7 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Tourgéville,
- 19 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Trouville-sur-Mer,
- 10 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Villers-sur-Mer,
- 4 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Villerville.

Soit un total de 66 déclarations d'intention d'aliéner déposées entre le 11 octobre 2022 et le 20 novembre 2022 inclus en mairies et pour lesquelles le Président de la Communauté de Communes a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain.

En conséquence, le Conseil Communautaire a reçu la liste (annexée à la présente), par commune, des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles le Président de la Communauté de Communes a renoncé à l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

Le Conseil est invité à en prendre acte

*Le Conseil Communautaire*

**PREND ACTE** du rapport relatif à l'exercice du droit de préemption sur la période du 11 octobre 2022 au 20 novembre 2022, tel qu'exposé par Monsieur le Président,

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

**f in**    



Envoyé en préfecture le 05/01/2023

Reçu en préfecture le 05/01/2023

Publié le

**SLOW**

ID : 014-241400415-20221217-D176\_171222-DE

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

**f in**   

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville